



Pour la défense du statut du fonctionnaire et du service public Pour la valorisation des compétences techniques (revalorisation de la grille de salaire, rattrapage des montants alloués du régime indemnitaire des dessinateurs sur ceux de la filière administrative, amélioration de l'accès à la catégorie B avec à terme l'intégration de tous les dessinateurs)

> Pour l'amélioration des conditions de travail : pérennisation des missions, des services et des postes

> > Pour un déroulement de carrière dynamique (augmentation du taux de promotion...)

Pour une revalorisation de la PSR et du coefficient de l'ISS à 12

Le 6 décembre 2018, vous allez renouveler vos Représentants à la CAP des Dessinateurs.

Cette CAP est une commission nationale paritaire qui émet un avis sur la gestion de votre carrière individuelle (titularisation, promotions, mutations, recours individuels et parfois sanctions disciplinaires). Elle est compétente sur toutes les questions individuelles vous concernant, elle vous protège de l'arbitraire et constitue une garantie d'un traitement égalitaire de tous les agents.

Force Ouvrière vous présente des candidats que vous pouvez côtoyer tous les jours, qui connaissent vos conditions de travail, qui connaissent vos missions, qui vous connaissent parfois ; des représentants actifs qui savent de quoi ils parlent, des représentants formés et compétents qui travailleront en CAP sans concession et sans compromission.

Des représentants issus du seul syndicat libre et indépendant à l'égard des gouvernements, des partis politiques, des religions et de toutes sectes ou influences extérieures. C'est la garantie de servir en toutes circonstances vos seuls intérêts.

La CAP est la commission où les représentants Force Ouvrière vous défendent, défendent vos droits, sans clientélisme, sans a priori, en s'appuyant sur les textes. Force Ouvrière est garant de l'égalité de traitement de tous les fonctionnaires.



Par votre vote Force Ouvrière, vous faites le choix de défendre votre statut, vos missions, en conséquence, de défendre le service public républicain.



Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR)

Le PPCR a été majoritairement rejeté par les organisations syndicales représentatives dont **Force Ouvrière**.

Dans le cadre des promotions, dans certains cas, notamment en catégorie B, ce protocole a pour conséquence directe un reclassement avec une perte de rémunération. Des agents ont été dans l'obligation de refuser leur promotion, ce qui est un comble ! Pour Force Ouvrière, aucune promotion ne doit conduire à une perte de rémunération, qu'elle soit indiciaire ou indemnitaire. Nous avons obtenu de l'administration que chaque agent soit

informé de l'impact de son reclassement sur ses carrière et rémunération.

Il a fallu que **Force Ouvrière** démontre cette ineptie avec des tableaux de calculs pour qu'une prise de conscience collective s'ensuive, de par l'administration et les « accompagnateurs aveugles » du PPCR.

Par ailleurs, suite au reclassement et à l'application des grilles de salaire, les carrières progressent plus lentement et le parcours des agents enfermé dans le corps de recrutement n'est garanti, pour une carrière complète, que sur deux niveaux de grade. De ce fait, le ratio de promotion au sein du corps a baissé et c'est pourquoi **Force Ouvrière** se bat pour obtenir une augmentation des promotions à dessinateur en chef et un accès plus large en catégorie B.

De plus, un des arguments du PPCR, vanté par l'administration et les accompagnateurs, était la clause mettant en place des négociations salariales annuelles. La non-négociation salariale s'est soldée par une augmentation de la valeur du point d'indice de 1,2 % en deux fois. Sur le fond, c'est tout simplement du mépris face au 16 % de perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000. C'est bien la démonstration de l'escroquerie du PPCR sur la forme. Car la baisse du taux de promotion, les pertes de rémunération liées au reclassement, les transferts primes-points, l'allongement de la durée de carrière sont les ressources de cette « augmentation » en deux fois sans frais pour l'administration.

L'analyse réalisée par Force Ouvrière avait identifié toutes ces régressions sociales. C'est tout naturellement que Force Ouvrière s'est opposé dès l'origine au projet.

Force Ouvrière exige une refonte et une véritable revalorisation de la grille de salaire de la Fonction publique (sans ralentissement de carrière), permettant un véritable déroulement de carrière jusqu'au dernier échelon du dernier grade, avec une augmentation du débouché en catégorie B. Chaque fonctionnaire doit pouvoir dérouler une carrière complète avec possibilité d'évolution de C en A.

RIFSEEP (dérogation)

Force Ouvrière a demandé, dès l'origine et à plusieurs reprises une dérogation définitive au RIFSEEP pour les Dessinateurs.

Suite à la pétition indemnitaire lancée par Force Ouvrière et remise à nos ministres de tutelle à l'occasion d'une entrevue le 29 juin 2017, les ministres ont annoncé une nouvelle demande de dérogation pour les corps techniques bénéficiant des ISS lors du CTM budgétaire du 28 septembre 2017.

Force Ouvrière rappelle son opposition à ce système d'individualisation des rémunérations et ne se satisfait pas de cette seule demande de dérogation. Force Ouvrière demande le paiement immédiat de l'année de décalage ISS, dette de l'État envers les agents de la filière technique Équipement; accompagné d'un dégrèvement fiscal et un régime indemnitaire revalorisé, versé en année courante et lié au grade.



ACTION PUBLIQUE 2022

Le Service Public et ses fondements sont attaqués par tous les gouvernements depuis des décennies. Nous arrivons à l'apogée de la démolition à travers « Action Publique 2022 » qui remet en cause l'accès au Service public et l'égalité de traitement pour tous.

Ces principes fondamentaux ne peuvent être portés que si les agents en charge de ces missions sont sous statut de fonctionnaire garant de leur neutralité.

Or le gouvernement veut mettre un terme au statut. Le statut deviendrait l'exception, le contrat la règle. La neutralité serait ainsi supprimée car l'agent contractuel subirait la pression permanente de la rupture du contrat s'il ne répondait pas aux injonctions politiques, financières et autres...

De plus, le gouvernement veut également reconsidérer le champ d'attributions des CAP afin de les concentrer aux mains des employeurs. Ce serait l'instauration du « fait du prince ».

La nature même du service public en serait modifiée!

Par ailleurs, ces projets et quelques autres, couplés à l'annonce de suppressions massives de postes de fonctionnaire (120 000 à l'horizon 2022 sur les trois versants), auraient de lourdes répercussions sur les effectifs et les services de nos ministères, pouvant même les remettre en cause.

Dans ce contexte, Force Ouvrière réaffirme son indépendance syndicale et revendique :

- La défense du Statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers !
- Le maintien des instances consultatives (Commissions administratives paritaires, Comités techniques, Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail)!
- L'augmentation de 16 % de la valeur du point d'indice!
- Le maintien du Code des pensions civiles et militaires de retraite et de l'inscription des pensions au grand Livre de la dette publique!

Face à la destruction des services publics et leur déshumanisation, Force Ouvrière défend un modèle social basé sur un service public fort, porté par une Fonction publique garante des valeurs républicaines et de la cohésion sociale.

POUR FORCE OUVRIÈRE:
DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC, C'EST FAIRE LA RÉPUBLIQUE.
LE CONSTRUIRE, C'EST FAIRE L'HISTOIRE!



LES CANDIDATS FORCE OUVRIÈRE À LA CAP DES DESSINATEURS



Sophie BARADU DDT61



Ghislain TAUVRY VNF



André BONGENGWA-BOSENGI DRIEA-IF



Éric MARCHERON DRIEA-IF DIRIF



Françoise RENAUD
CEREMA



Laurent HELION DDT08



Madi HAMZA DEAL de la Réunion



Bertrand CADOT



Votez Force Ouvrière le 6 décembre 2018 SNP2E-F0 MTES – MCT

Plot I – 30, passage de l'Arche 92055 La Défense cedex 04 Tél : 01 40 81 24 20 Fax : 01 40 81 24 13 Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net

www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr

Dessinateurs FO mobilisés

POUR DÉFENDRE notre statut, nos missions,

notre statut, nos missions, nos salaires et nos pensions.